AR PREFECTURE
016-211600614-20150921-D2015_7_1-DE
Reçu le 25/09/2015

MAIRIE DE BRIE - 16590

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 5
Votants : 27

L'an **deux mil quinze**
Le : **21 septembre**
Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : **11 septembre 2015**

OBJET : D2015_7_1
Transformation du POS en PLU : présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Présents : *BARON M ; BAYOUX M ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRANCHUT G ; BUISSON M ; CHADUDEAU B ; CHAUSSAT C ; DULAIS N ; GUERY C ; GUILLOU JP ; HELION P ; JOUANNET J ; LACOURARIE D ; LACOURARIE S ; MACCARI M ; MICHEL M ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; SIUCIAK L ; SOULARD G ; URBAJTEL P.*
Ont donné procuration : *DUCHADEAU M à BAYOUX M ; LAPOUGE A à GUERY C ; LASSALLE MP à SIUCIAK L ; MOUMANEIX P à HELION P ; RAMBLIERE C à BUISSON M.*
Secrétaire de séance : ***Guy BRANCHUT***

Le rapporteur rappelle que par délibération du 10 décembre 2012, le Conseil Municipal a prescrit la révision du POS en PLU, conformément au code de l'Urbanisme. Il explique que l'article L123-1 du code de l'Urbanisme dispose que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui fixe l'économie générale du PLU, détermine les objectifs d'aménagement de la commune en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'équipement, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en état des continuités écologiques. Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, l'équipement commercial, de développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il informe que conformément à l'article L123-9 du code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal ; il précise que le projet de PADD est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

–prend acte du projet de PADD ci-joint,
–dit qu'un débat a eu lieu sur ce projet de PADD.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou Notifié
Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 24 septembre 2015
Pour copie conforme :

En Mairie, le 24 septembre 2015
Le Maire,

MAIRIE DE BRIE 16 Charente